



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 22 juin 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, M. PASTOUREAU
Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PHILIP, Mme DELMAS,
M. DUCASSE, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GRONDONA à Mme COUSIN
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. BERNARD
Mme PETAS à M. DUCASSE
M. MURET à Mme DELMAS
Mme MONTEIL MACARD à Mme PHILIP

Absents :

M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BERILLON

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : Mme POULAIN

DEL2022-06-297

**SAISON CULTURELLE 2022-2023 - TARIFS
FESTIVAL « LES SCENES D'OLIVIER MARCHAL »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2021 approuvant les tarifs publics pour l'année 2022,

Mes chers collègues,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch organise un festival de théâtre « les scènes d'Olivier Marchal » qui se déroulera du 10 au 20 novembre 2022 au Théâtre Cravey.

Considérant que la Ville de La Teste de Buch souhaite fixer des tarifs à l'unité, reconduire les tarifs réduits habituels et proposer des tarifs spéciaux sous forme de Pass donnant droit à des réductions.

Considérant que ces tarifs n'ont pas été fixés par la délibération n° DEL2021-12-621 du 14 décembre 2021, il convient de rajouter ces tarifs à la grille tarifaire du Théâtre Cravey.

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 21 juin 2022 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs relatifs au festival « Les scènes d'Olivier Marchal » et les conditions d'application pour la saison culturelle 2022-2023, comme suit :

FESTIVAL LES SCENES D'OLIVIER MARCHAL (du 10 au 20 novembre 2022)

Tarif à l'unité

			Tarif Plein	Tarif réduit	Tarif plein	Tarif réduit
			Adulte	Adulte*	Jeune **	Jeune ***
Jeu 10	20h45	PAR LE BOUT DU NEZ	40 €	37 €	20 €	19 €
Vendredi 11	20h45	DI(X)VIN(S)	40 €	37 €	20 €	19 €
Samedi 12	20h45	L'AVARE	40 €	37 €	20 €	19 €
Dimanche 13	16h	EST-CE QUE J'AI UNE GUEULE D'ARLETTY	30 €	27 €	15 €	14 €
Vendredi 18	20h45	UN CONSEIL D'AMI	30 €	27 €	15 €	14 €
Samedi 19	20h45	THAT'S LIFE	30 €	27 €	15 €	14 €
Dimanche 20	16h	MOLIERE	30 €	27 €	15 €	14 €

Pass 20 %

Une remise de 20 % sur le total des billets achetés dès le 3^{ème} spectacle différent acheté.
L'achat des billets pourra s'effectuer en ligne ou au théâtre Cravey.

Pass 30% (réservé aux habitants de la Teste de Buch)

Une remise de 30 % sur le total des billets achetés dès le 1^{er} spectacle acheté sur présentation d'un justificatif de domicile.
L'achat des billets s'effectuera obligatoirement au théâtre Cravey.
Le nombre de billets achetés par foyer ne pourra pas excéder 8 unités.

Tarif réduit

* Adulte :

- les seniors de plus de 65 ans, les groupes de plus de 10 personnes, les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ou de revenu de Solidarité Active (RSA) ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), Les possesseurs de la carte du C.C.A.S, de l'Iddac ou Avignon Off de l'année.

** Jeune : scolaires et étudiants et moins de 18 ans.

*** Jeune : groupes scolaires et étudiants à partir de 10 personnes.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BERILLON



Secrétaire de séance

Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch

Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220628-DEL2022_06_297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET

